



PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition partie 5 du mois de Juin 2020

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Aisne

- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2020-112 en date du 11 juin 2020 portant habilitation d'un organisme en application du premier alinéa de l'article L752-23 du code de commerce concernant la SARL COGEM

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

- Arrêté 2020-06 portant abrogation de l'agrément jeunesse et éducation populaire de l'association familles rurales de Marle sur Serre.
- Arrêté 2020-07 portant abrogation de l'agrément jeunesse et éducation populaire de l'association familles rurales de Trélou,

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE

Division stratégie et contrôle de gestion

- Décision de délégations de signature de Madame MAES Odile à son adjoint Monsieur GUIDEZ Laurent - Trésorerie de LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES
- Décision de délégations de signature de Madame MAES Odile à son adjoint Monsieur HEBANT Bernard - Trésorerie de LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES
- TABLEAU DES DELEGATIONS DE SIGNATURES ACCORDEES PAR MME ODILE MAES, COMPTABLE DU CFP DE LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE**

Unité Départementale de l'Aisne

- Numéro d'enregistrement 2020-04 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise ZAIDI Fanny "DomiZen services" à OGNES - N° SAP/804808574
- Numéro d'enregistrement 2020-05 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise ZAIDI Andréa "Vivazen Service" à TERGNIER - N° SAP/800157042
- Numéro d'enregistrement 2020-06 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise WEBERT Jean-Marc "JM Paysage" à GAUCHY - N° SAP/822330783
- Numéro d'enregistrement 2020-07 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise DECUIR David "Le plaisir de la nature" à HIRSON - N° SAP/839897188
- Numéro d'enregistrement 2020-08 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise DUTERQUE Josiane "ADD Services" à SOISSONS - N° SAP/539757781
- Numéro d'enregistrement 2020-09 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise CLEMENT Nathalie "NC entreprises" à EPIEDS - N° SAP/812214677
- Numéro d'enregistrement 2020-10 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise HENNQUIN Baptiste "Baptiste Hennequin" à AUBENTON - N° SAP/847494119
- Numéro d'enregistrement 2020-11 - Retrait du récépissé de déclaration d'activité Services à la Personne pour l'entreprise NETTE Aurélie "Aide à la personne" à VAUX ANDIGNY - N° SAP/788646594

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020-112
portant habilitation d'un organisme
en application du premier alinéa de l'article L752-23
du code de commerce

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code de commerce et notamment ses articles L752-23, R752-44-2 à R752-44-7 ;
- VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L752-23 du code de commerce ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-111 en date du 15 mai 2020 donnant délégation de signature, à M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne à M. Abdelmajid TKOUB, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;
- VU** la demande d'habilitation reçue complète en préfecture le 4 juin 2020 et transmise par la SARL COGEM dont le siège social se situe 6 D rue Hippolyte Mallet 63130 ROYAT, représentée par M. Jacques GAILLARD, son gérant ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'habilitation pour réaliser les certificats de conformité mentionnés au premier alinéa de l'article L752-23 du code de commerce est accordée à :

- SARL COGEM, 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 ROYAT

sous le numéro d'identification : **CC-02-2020-06**.

Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

Article 2 :

L'habilitation visée à l'article 1^{er} est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département de l'Aisne.

La demande de renouvellement de la présente habilitation devra être présentée trois mois avant la date d'expiration.

Article 3 :

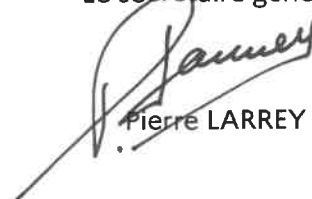
L'habilitation peut être retirée par le préfet si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice visées à l'article R.752-44-6 du code de commerce.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne et dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires.

Fait à Laon, le 11 JUIN 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Pierre LARREY

Délais et voies de recours: Un recours contentieux contre cet arrêté peut être introduit auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne. Dans ce même délai, un recours gracieux et/ou hiérarchique qui interrompt le recours contentieux pourra être exercé. Le délai du recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et/ou l'autre rejetés. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



PREFET DE L' AISNE

**Direction départementale
de la cohésion sociale
de l'Aisne**

ARRETE 2020_06
**portant abrogation de l'agrément jeunesse
et éducation populaire d'une association**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-571 modifié, du 22 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2016-1376 du 12 octobre 2016, portant diverses dispositions relatives à des commissions administratives consultatives de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire

VU le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

VU le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel à la générosité publique

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-57 en date du 3 février 2020 relatif à la délégation de signature consentie au directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne

VU l'arrêté préfectoral n° 02JEP08-043 en date du 7 août 2008, portant agrément en matière de jeunesse et d'éducation populaire en faveur de l'association « Familles rurales de Marle sur Serre et environs »

VU la lettre de renonciation à l'agrément, en date du 24 mai 2020, du responsable légal de cette association, confirmant l'abandon de l'activité pour laquelle cet agrément a été accordé

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,

ARRETE

Article 1er : l'arrêté n° 02JEP08-043 en date du 7 août 2008 susvisé en faveur de l'association « Familles rurales de Marle sur Serre et environs », régulièrement déclarée auprès du greffe des associations sous le n° W022001397 est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au responsable légal de l'association.

Fait à Laon, le **- 8 JUIN 2020**

Pour le Préfet de l'Aisne
et par délégation
le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale


B. VANDEMOORTELE



PREFET DE L' AISNE

Direction départementale
de la cohésion sociale
de l'Aisne

ARRETE 2020-07
**portant abrogation de l'agrément jeunesse
et éducation populaire d'une association**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-571 modifié, du 22 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2016-1376 du 12 octobre 2016, portant diverses dispositions relatives à des commissions administratives consultatives de l'Etat dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire

VU le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

VU le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel à la générosité publique

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-57 en date du 3 février 2020 relatif à la délégation de signature consentie au directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne

VU l'arrêté préfectoral n° 02JEP11-054 en date du 1^{er} février 2011, portant agrément en matière de jeunesse et d'éducation populaire en faveur de l'association « Familles rurales association de Trélou et ses environs »

VU la lettre de renonciation à l'agrément, en date du 6 juin 2020, du responsable légal de cette association, confirmant l'abandon de l'activité pour laquelle cet agrément a été accordé

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,


ARRETE

Article 1er : l'arrêté n° 02JEP11-054 en date du 1^{er} février 2011 susvisé en faveur de l'association « Familles rurales association de Trélou et ses environs », régulièrement déclarée auprès du greffe des associations sous le n° W021000303 est abrogé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au responsable légal de l'association.

Fait à Laon, le 11 JUIN 2020

Pour le Préfet de l'Aisne
et par délégation
le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale


B. VANDEMOORTELE



Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne

DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur **GUIDEZ Laurent**,
Inspecteur des finances publiques,

Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON
MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

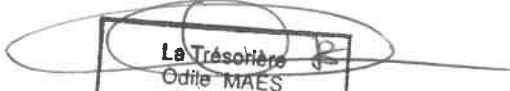
Pour effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Laon municipale et banlieue entendant ainsi transmettre à **M. GUIDEZ Laurent** tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Trésorerie de Laon municipale et banlieue

Fait à Laon, le 3 juin deux-mille vingt
Le comptable de la Trésorerie
LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES


La Trésorière
Odile MAES

**TABLEAU DES DELEGATIONS DE SIGNATURES ACCORDEES PAR
Mme Odile MAES, COMPTABLE
du CFP DE LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES**

Type de délégation	Nom du délégataire	Fonction	Grade
générale	M. Bernard HEBANT M Laurent GUIDEZ Mme Valérie CORRIETTE	Adjoint chef de poste Adjoint chef de poste Service amendes	Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale
caisse	Mme Marina SANTIAGO Mme Elodie DECELLE M. Francis LELARGE Mme Béatrice BIGARD	Caissière principale Caissière principale Caissier remplaçant 2ème caissière remplaçante	Agente administrative Agente administrative Contrôleur Contrôleuse principale
Opérations BDF	M. Francis LELARGE Mme Valérie CORRIETTE M. Bernard HEBANT M. Laurent GUIDEZ Mme BIGARD Béatrice	Gestion SPL Service amendes adjoint service amendes adjoint service communal Service amendes	Contrôleur Contrôleuse principale Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale
Toutes opérations courantes et tous courriers et délais afférents au service hormis les comptes de gestion et les hypothèques légales du Trésor	Mme Béatrice BIGARD Mme SANTIAGO Marina M. VANDERLYNDEN Dominique Mme Elodie DECELLE Mme Coralie JONIAUX M Francis LELARGE Mme Julie HERINGUEZ	service amendes Gestion SPL service communal Gestion SPL service communal Gestion SPL service communal	Contrôleuse principale Agente administrative Agent administratif Agente administrative Agente administrative Contrôleur Agente administrative

Centre des finances publiques de
Laon municipale
banlieue et amendes
Café de la Poste
3 rue Marcel Ombret
02910 Laon Cedex

MAJ le 02/06/2020


La Trésorière
Odile MAËS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Aisne
Direction départementale des finances publiques de l'Aisne

DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1 : Délégation de signature est accordée à Monsieur **HEBANT Bernard**,
Inspecteur des finances publiques,

Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de LAON
MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour effectuer les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives.

Pour, en conséquence, passer tous actes, élire domicile et faire, d'une manière générale, toutes opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de Laon municipale et banlieue entendant ainsi transmettre à **M. HEBANT Bernard** tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Trésorerie de Laon municipale et banlieue

Fait à Laon, le 2 juin deux-mille vingt
Le comptable de la Trésorerie
LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES



**TABLEAU DES DELEGATIONS DE SIGNATURES ACCORDEES PAR
Mme Odile MAES, COMPTABLE
du CFP DE LAON MUNICIPALE BANLIEUE ET AMENDES**

Type de délégation	Nom du délégataire	Fonction	Grade
générale	M. Bernard HEBANT M Laurent GUIDEZ Mme Valérie CORRIETTE	Adjoint chef de poste Adjoint chef de poste Service amendes	Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale
caisse	Mme Marina SANTIAGO Mme Elodie DECELLE M. Francis LELARGE Mme Béatrice BIGARD	Caissière principale Caissière principale Caissier remplaçant 2ème caissière remplaçante	Agente administrative Agente administrative Contrôleur Contrôleuse principale
Opérations BDF	M. Francis LELARGE Mme Valérie CORRIETTE M. Bernard HEBANT M. Laurent GUIDEZ Mme BIGARD Béatrice	Gestion SPL Service amendes adjoint service amendes adjoint service communal Service amendes	Contrôleur Contrôleuse principale Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale
Toutes opérations courantes et tous courriers et délais afférents au service hormis les comptes de gestion et les hypothèques légales du Trésor	Mme Béatrice BIGARD Mme SANTIAGO Marina M. VANDERLYNDEN Dominique Mme Elodie DECELLE Mme Coralie JONIAUX M Francis LELARGE Mme Julie HERINGUEZ	service amendes Gestion SPL service communal Gestion SPL service communal Gestion SPL service communal	Contrôleuse principale Agente administrative Agent administratif Agente administrative Agente administrative Contrôleur Agente administrative

MAJ le 02/06/2020

SIGNÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-04

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/804808574**

Unité départementale
de l'Aisne

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Affaire suivie par
Mme EMERY
Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise ZAIDI Fanny « Domizen services » dont le siège social est situé 29 rue Jean Vaur – 02300 OGNES sous le n° SAP/804808574 à compter du 21 février 2018 ;

Vu le fichier du système d'identification des entreprises et des établissements (SIENE) qui indique la cessation d'activité, en date du 31 janvier 2020 ;

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise ZAIDI Fanny « Domizen services » a cessée son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise ZAIDI Fanny « Domizen services » dont le siège social est situé 29 rue Jean Vaur – 02300 OGNES sous le n° SAP/804808574, en date du 6 mars 2018 est annulé à compter du 1^{er} février 2020.

... / ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 AVR. 2020

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,


Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-05

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/800157042**

Unité départementale
de l'Aisne

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Affaire suivie par
Mme EMERY
Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise ZAIDI Andréa « VivaZen Service » dont le siège social est situé 32 rue Franklin – 02700 TERGNIER sous le n° SAP/800157042 , à compter du 27 mai 2015 ;

Vu le fichier du système d'identification des entreprises et des établissements (SIENE) qui indique la cessation d'activité, en date du 1^{er} janvier 2020 ;

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise ZAIDI Andréa « VivaZen Service » a cessé son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise ZAIDI Andréa « VivaZen Service » dont le siège social est situé 32 rue Franklin – 02700 TERGNIER sous le n° SAP/800157042, en date du 02 juin 2015 est annulé à compter du 02 janvier 2020.

... / ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 AVR. 2020

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,


Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Unité départementale
de l'Aisne

Affaire suivie par
Mme EMERY
Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-06

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/822330783**

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise WEBER Jean-Marc « JM Paysage » dont le siège social est situé 4 rue René Cassin – 02430 GAUCHY sous le n° SAP/822330783 , à compter du 27 décembre 2016 ;

Vu le fichier du système d'identification des entreprises et des établissements (SIENE) qui indique la cessation d'activité, en date du 31 décembre 2018 ;

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise WEBER Jean-Marc « JM Paysage » a cessée son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise WEBER Jean-Marc « JM Paysage » dont le siège social est situé 4 rue René Cassin – 02430 GAUCHYs sous le n° SAP/822330783, en date du 28 décembre 2016 est annulé à compter du 1^{er} janvier 2019.

... : ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 AVR. 2020

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,


Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-07

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/839897188**

Unité départementale
de l'Aisne

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Affaire suivie par

Mme EMERY

Téléphone : 03 23 26 35 38

Télécopie : 03 23 20 18 98

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de M. Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise DECUIR David « Le plaisir de la nature » dont le siège social est situé 85 boulevard de Strasbourg – 02500 HIRSON sous le n° SAP/839897188, à compter du 27 avril 2019 ;

Vu le fichier du système d'identification des entreprises et des établissements (SIENE) qui indique la cessation d'activité, en date du 01 août 2019 ;

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise DECUIR David « Le plaisir de la nature » a cessé son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise DECUIR David « Le plaisir de la nature » dont le siège social est situé 85 boulevard de Strasbourg – 02500 HIRSON sous le n° SAP/839897188, en date du 30 avril 2019 est annulé à compter du 02 août 2019.

... / ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 AVR. 2020

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,


Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-08

Unité départementale
de l'Aisne

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/539757781**

Affaire suivie par
Mme EMERY

Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise DUTERQUE Josiane « ADD Services » dont le siège social est situé 22 avenue de Pasly – 02200 SOISSONS sous le n° SAP/539757781, à compter du 22 mars 2012 ;

Vu le fichier du système d'identification des entreprises et des établissements (SIENE) qui indique la cessation d'activité, en date du 30 septembre 2019 ;

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise DUTERQUE Josiane « ADD Services » a cessé son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise DUTERQUE Josiane « ADD Services » dont le siège social est situé 22 avenue de Pasly – 02200 SOISSONS sous le n° SAP/539757781, en date du 23 mars 2012 est annulé à compter du 1^{er} octobre 2019.

... / ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 AVR. 2020

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,


Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA) : 2020-09

Unité départementale
de l'Aisne

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/812214677**

Affaire suivie par
Mme EMERY

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de M. Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise CLEMENT Nathalie « NC Entreprises » dont le siège social est situé 1 route de Brécy Moucheton – 02400 EPIEDS sous le n° SAP/812241677, à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu le fichier du système d'identification des entreprises et des établissements (SIENE) qui indique la cessation d'activité, en date du 1^{er} mai 2019 ;

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise CLEMENT Nathalie « NC Entretiens » a cessée son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise CLEMENT Nathalie « NC Entretiens » dont le siège social est situé 1 route de Brécy Moucheton – 02400 EPIEDS sous le n° SAP/812241677, en date du 19 novembre 2019 est annulé à compter du 02 mai 2019.

... / ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 avril 2020.

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,


Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Unité départementale
de l'Aisne

Affaire suivie par
Mme EMERY
Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-10

**Récépissé d'abandon d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/847494119**

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de M. Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise HENNEQUIN Baptiste « Baptiste Hennequin » dont le siège social est situé 14 rue du Coq Vert – 02500 AUBENTON sous le n° SAP/847494119, à compter du 17 septembre 2019 ;

Vu le courrier en date du 14 avril 2020 qui précise que l'entreprise HENNEQUIN Baptiste « Baptiste Hennequin » ne souhaite plus exercer son activité dans le secteur des Services à la Personne.

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise HENNEQUIN Baptiste « Baptiste Hennequin » ne souhaite plus exercer son activité dans le secteur des services à la personne.

Qu'une déclaration d'abandon d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la DIRECCTE des Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne, 14 avril 2020 par Monsieur Baptiste HENNEQUIN, en qualité de gérant de l'entreprise HENNEQUIN Baptiste « Baptiste Hennequin » dont le siège social est situé 14 rue du Coq Vert – 02500 AUBENTON.

... / ...

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise HENNEQUIN Baptiste « Baptiste Hennequin » dont le siège social est situé 17 septembre 2019 sous le n° SAP/847494119, en date du 17 septembre 2019 est annulé à compter du 1^{er} avril 2020.

Le présent récépissé d'abandon sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, **30 AVR. 2020**

po / le Préfet et par délégation,
le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,



Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L' AISNE

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
des Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement au Recueil des Actes Administratifs (RAA): 2020-11

Unité départementale
de l'Aisne

**Retrait du récépissé d'activité exclusive d'un organisme de services à la
personne enregistré sous le N° SAP/788646594**

Article L. 7232-1-1 du code du travail

Affaire suivie par
Mme EMERY
Téléphone : 03 23 26 35 38
Télécopie : 03 23 20 18 98

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7231-1 à L. 7233-2, R. 7232-18 à R. 7232-24, D. 7231-1 et D. 7233-1 à D. 7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 06 avril 2020 (n°2020-PD-A-02) portant subdélégation de signature de Monsieur Bruno DROLEZ, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, par intérim, dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, à Monsieur Jean-Michel LEVIER, Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise NETTE Aurélie « Aide à la personne à domicile 02110 » dont le siège social est situé 13 rue de Verdun – 02110 VAUX ANDIGNY sous le n° SAP/788646594, à compter du 08 avril 2019 ;

Vu le message électronique du 15 avril 2020 qui précise que l'entreprise NETTE Aurélie « Aide à la personne à domicile 02110 » a cessé son activité dans le secteur des Services à la Personne., depuis le 02 octobre 2019.

Le préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Contaste

Que l'entreprise NETTE Aurélie « Aide à la personne à domicile 02110 » a cessé son activité dans le secteur des services à la personne.

Le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de l'entreprise NETTE Aurélie « Aide à la personne à domicile 02110 » dont le siège social est situé 13 rue de Verdun – 02110 VAUX ANDIGNY sous le n° SAP/788646594, en date du 06 avril 2019 est annulé à compter du 03 octobre 2019.

... / ...

Le présent retrait du récépissé sera publié au recueil des actes administratifs.

Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

La structure est chargée d'informer les bénéficiaires des prestations par tout moyen, à défaut les frais de publication par l'administration seront à la charge de celle-ci.

Fait à Laon, 30 AVR. 2020

po / le Préfet et par délégation,

le Directeur du travail,
le Responsable de l'Unité départementale de l'Aisne,



Jean-Michel LEVIER

Voies de recours :

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE Hauts-de-France / Unité départementale de l'Aisne,
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13,
- d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le tribunal administratif, en « Télérecours citoyen » au lien suivant : www.telerecours.fr ou par courrier : 14, rue Lemerchier 80000 AMIENS.